

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

Délibération
n° 2020.10.309

**Société publique
locale
"GrandAngoulême
Mobilité
Aménagement" (SPL
GAMA) : compte
rendu annuel des
administrateurs -
Année 2019**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Joëlle AVERLAN

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.10.309**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "GRANDANGOULEME MOBILITE AMENAGEMENT" (SPL GAMA) : COMPTE RENDU ANNUEL DES ADMINISTRATEURS - ANNEE 2019

GrandAngoulême, compétent en matière d'aménagement de l'espace communautaire, a créé en avril 2013, la SPL « Grand Angoulême Mobilité Aménagement » (GAMA) afin d'assurer le portage de ses futures opérations d'aménagement tout en garantissant la maîtrise publique des opérations avec une gouvernance resserrée. En effet, avec une SPL, la maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une forte souplesse et réactivité pour la mise en œuvre des projets. Pour rappel, une SPL ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics, dans le cadre de leurs compétences, et sur leurs seuls territoires.

Le contrôle exercé par les collectivités et/ou groupements de collectivités actionnaires se matérialise notamment par un **Rapport Annuel** qui doit être approuvé par les administrateurs de la SPL puis transmis aux actionnaires pour que ces derniers puissent également l'approuver dans leurs propres instances.

Les principaux éléments du rapport annuel 2019 de la SPL GAMA sont les suivants :

➤ **Entrée de nouveaux actionnaires**

De nouvelles communes sont entrées au capital de GAMA en 2019 : Nersac, Dirac et Voeuil et Giget. Il n'y a pas eu d'augmentation de capital, GrandAngoulême cédant des actions.

➤ **Changements de statuts**

Fin 2018, le principe d'élargir le périmètre d'intervention de GAMA au-delà du GrandAngoulême avait été validé en conseil d'administration de GAMA. Ce principe a été voté par les différentes instances des collectivités (et groupement de collectivités) actionnaires, en 2019. Les statuts ont donc été modifiés en ce sens : il n'y est plus fait mention de limite de territoire pour les actionnaires potentiels de GAMA. Cependant, GrandAngoulême a souhaité que le nombre d'actions achetées par les nouveaux entrants soit en rapport avec leur population, en particulier pour les communautés de communes.

➤ **Ressources humaines**

Plusieurs mouvements de personnel et évolutions de contrat ont eu lieu en 2019.

Dans le cadre du BHNS, le directeur du projet BHNS sur la phase travaux avait quitté la société fin septembre 2018. Son remplacement a été, comme prévu, pourvu au 1er janvier 2019. Par ailleurs, le recrutement d'une chargée de communication et de concertation avait été fait au 1er décembre 2017 pour une durée de 18 mois. Ce CDD sur la communication et la médiation du BHNS se terminait fin mai 2019 et ne pouvait être prolongé. Cette mission a été en partie reprise par l'agglomération sur la fin de la phase 1.

Au bureau d'études, suite au départ d'un chargé d'opération au mois de février, un recrutement en CDD pour une durée de 3 mois puis celui d'un CDI à compter de début juin ont été réalisés. La confirmation de la charge de travail pérenne du bureau d'études a permis de transformer un CDD en CDI au poste d'assistante de chargé d'opération.

Le détachement de l'agent de GrandAngoulême qui occupait le poste de responsable administrative et financière n'a pas été renouvelé et a été compensé par un CDI à compter du 1er septembre sur un poste de responsable administrative et juridique. Ainsi, l'effectif au 31/12/2019 était de 9 personnes (9 CDI).

➤ **Plan de charge de la société**

L'activité de la société est restée soutenue en 2019, et s'est stabilisée (+1,1%) après plusieurs années de fortes augmentations, avec un chiffre d'affaires de 865 k€ HT et une part faible de recours à la sous-traitance (4,3%). Cette activité a été obtenue grâce aux contrats déjà en portefeuille à fin 2018 (ou à leur évolution) mais aussi grâce à de nouveaux marchés, soit avec de récents actionnaires, soit avec des actionnaires plus anciens, montrant ainsi la confiance qui s'est établie avec GAMA. Ainsi, en 2019, ce sont :

- 3 nouveaux actionnaires (15 actionnaires en 2019, 7 en 2016)
- 33 contrats nouveaux ou avenants de 1,00 k€ à 211,74 k€ (25 k€ en 2018)
- 34 contrats en cours au 31 décembre 2019

➤ **Activité des contrats en cours en 2019**

○ Actionnaire GRANDANGOULEME

- Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec GrandAngoulême pour la réalisation du projet TCSP BHNS
- Contrat de maîtrise d'œuvre et de conduite d'opération avec GrandAngoulême pour l'aménagement des espaces publics du secteur de la gare d'Angoulême
- Contrat de prestations intellectuelles avec GrandAngoulême relatif à l'étude de réorganisation du réseau de transport collectif urbain du GrandAngoulême
- Marché subséquent n°3 : études préliminaires pour l'aménagement du PEM de La Couronne
- Marché subséquent n°4 : mission de maîtrise d'œuvre partielle pour la réalisation du schéma ADAP de mise en accessibilité des transports en commun
- Marché subséquent n°5 : mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une aire d'accueil de grand passage pour les gens du voyage à Roullet St Estèphe
- Marché subséquent n°6 : mission de maîtrise d'œuvre partielle pour la réalisation des travaux de la phase 2 d'aménagement du parvis EST du PEM de la gare d'Angoulême
- Marché subséquent n° 7 : étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un système de contrôle d'accès et stationnement payant sur les parkings du PEM de la gare d'Angoulême
- Marché subséquent n°8 : mission de maîtrise d'œuvre partielle pour la réalisation du parvis OUEST du PEM de la gare d'Angoulême
- Marché subséquent n°9 : mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Parc d'Activités Euratlantique à Fléac
- Marché subséquent n°10 : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'Arétier phase 1 dans la ZAE Les Montagnes à Champniers
- Marché subséquent n°11 : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'Arétier phase 1 dans la ZAE Les Montagnes à Champniers et de la liaison avec le Parc des Montagnes Ouest au niveau des hôtels
- Marché subséquent n°12 : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAE « Chez Nadaud » à Dignac
- Marché subséquent n°13 : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du PEM de La Couronne
- Bon de commande relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la crèche modulaire Les Poussins
- Divers bons de commande relatifs à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de quais

- Actionnaire ANGOULÊME
 - Bon de commande pour une étude de programmation pour le parvis de la Cathédrale
 - Bon de commande pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'accompagnement du projet d'extension du cimetière des Trois Chênes
 - Bon de commande pour l'extension du stationnement payant Plateau
 - Divers bons de commande relatifs à des travaux de voirie
 - Contrat pour une mission de conduite d'opération pour l'aménagement de locaux et d'espaces extérieurs pour le service Voirie – Signalisation – Eclairage Public de la ville d'Angoulême
 - Contrat pour une mission de conduite d'opération pour le regroupement de la Direction de l'Enfance de la ville d'Angoulême sur site unique
 - Marché subséquent n°1 : étude de faisabilité d'un terrain de sport dans le quartier de Lunesse
 - Marché subséquent n°3 : mission de conduite d'opération pour l'aménagement d'un terrain de sport dans le quartier de Lunesse
 - Marché subséquent n°4 : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'aménagement de la place du Champ de Mars
- Actionnaire BOUEX :
 - Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lotissement la Vigne Blanche
- Actionnaire GOND-PONTOUVRE:
 - Marché subséquent : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Général Leclerc
 - Marché subséquent : mission de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du cimetière de Roffit
 - Marché subséquent : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route des Fours à Chaux section boulevard du Grand Plantier / rond-point Gond-Pontouvre (hors carrefours)
 - Marché subséquent : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route des Fours à Chaux sorties du lotissement Les Sablons
- Actionnaire L'ISLE d'ESPAGNAC
 - Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la création d'un groupe scolaire et le réaménagement du centre-ville
 - Contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Jean Mermoz (tronçon hors BHNS)
 - Bon de commande pour l'aménagement d'un parking Nexity rue Anatole France
- Actionnaire NERSAC
 - Marché subséquent n°1 : mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'espaces publics en lien avec l'opération de réhabilitation de logement avec l'OPH
- Actionnaire PUYMOYEN
 - Marché subséquent n°1 : mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la rue des Petits Champs
- Actionnaire RUELLE SUR TOUVRE
 - Marché subséquent n°2 : assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la zone du Plantier du Maine Gagnaud
 - Marché subséquent n°3 : prestation intellectuelle pour une étude de circulation
 - Marché subséquent n°4 : mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la zone du Plantier du Maine Gagnaud
 - Marché subséquent n°5 : étude de programmation pour le Pôle Petite Enfance
 - Marché subséquent n°6 : assistance à maîtrise d'ouvrage pour diverses opérations d'aménagement sur la commune

- Actionnaire SAINT SATURNIN
 - Concession d'aménagement pour le lotissement Les Grandes Vignes
- Actionnaire SIVU
 - Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la restructuration et l'extension de l'EHPAD de La Couronne
- Actionnaire TOUVRE
 - Marché subséquent n°1 : mission de maîtrise d'œuvre relative au réaménagement des abords de l'école de la commune
 - Marché subséquent n°2 : mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de voirie pour l'année 2019

➤ **Perspectives et orientations stratégiques**

L'évolution de l'activité de GAMA se confirme en 2020 avec, en prévision :

- Le maintien d'une activité aux alentours de 900 k€ due :
 - à la diversification de son champ d'intervention
 - à l'élargissement de ses actionnaires et de son périmètre géographique
- Une multiplication du nombre de contrats et de projets, de taille plus petite que les contrats précédents avec de grandes variétés.

Cette diversification et cette multiplication viennent compenser la baisse de la part des contrats initiaux confiés par GrandAngoulême (sur les six contrats « historiques », seul le BHNS n'est pas terminé en 2020). Il est important d'attirer l'attention sur ce point avec notamment la fin de la phase 1 du BHNS. Tout d'abord, la phase 2 représente encore une part non négligeable (plus de 17%) de l'activité nécessaire au bon fonctionnement de GAMA (effectif d'équilibre de 9 personnes pour un service adapté aux collectivités actionnaires) pour les 3 prochaines années : sa confirmation et son démarrage doivent donc être effectifs dès le milieu de l'année.

Par l'extension de son périmètre d'intervention, GAMA s'est donné les moyens de pérenniser son existence. Après les élections de 2020, GAMA devra continuer sa prospection commerciale, et aller à la rencontre des nouveaux élus des communes du GrandAngoulême et de Charente. Elle devra également trouver des synergies avec les autres acteurs du développement et de l'aménagement de la Charente et en particulier les autres EPL pour adapter ses moyens.

Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la réunion préparatoire au conseil du 15 octobre 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2019 de la SPL GAMA présenté par les administrateurs de GrandAngoulême au sein de cette société.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 octobre 2020	<u>Affiché le :</u> 23 octobre 2020



Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

**Contrôle analogue
SPL GAMA**

RAPPORT ANNUEL 2019 SPL GAMA

**AUX ORGANES DELIBERANTS
DES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES**

RÉVISION

Indice ou version	Date	Statut
A	03/04/2019	Création

RELECTURE INTERNE

Rédigé	Vérifié	Validé
SD		

Table des matières

1. PRÉAMBULE	4
2. VIE SOCIALE DE LA SOCIETE	5
2.1 ENTREE DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES	6
2.1 CHANGEMENT DE STATUT.....	6
2.2 MODIFICATION DES CONTRATS/ APPROBATION DE NOUVEAUX CONTRATS.....	6
3. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2019	7
3.1 PLAN DE CHARGE DE LA SOCIETE EN 2019.....	7
3.2 POINTS SUR L'ACTIVITE DES CONTRATS EN COURS EN 2019 ET PERSPECTIVES 2020	8
4. LES ELEMENTS FINANCIERS	20
4.1 LE VOLUME DES ACTIVITES TRAITEES	20
4.2 LES COMPTES 2019.....	21
5. PERSPECTIVES-ORIENTATIONS STRATEGIQUES	22
5.1 PREVISIONS 2020	22
5.2 PERSPECTIVES	23
6. CONCLUSION :	24

1. PRÉAMBULE

Le GrandAngoulême, compétent en matière d'aménagement de l'espace communautaire, a défini dans le cadre d'une réflexion sur l'organisation des transports de son territoire, les orientations stratégiques à mettre en œuvre pour faire évoluer, restructurer et redynamiser son réseau de transport public.

Afin d'assurer le portage de ces futures opérations et actions d'aménagement induites par l'ensemble des projets de mobilité et d'aménagement portés par la communauté tout en garantissant la maîtrise publique des opérations avec une gouvernance resserrée, GrandAngoulême a décidé en 2013 de lancer une réflexion sur la création d'un outil opérationnel dédié et adapté à la mise en œuvre de ses projets : une société publique locale d'aménagement dénommée « Grand Angoulême Mobilité Aménagement ».

Pour ce faire, selon les dispositions de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant « Engagement national pour le logement » qui a donné naissance aux Sociétés Publiques Locales dans le secteur de l'Aménagement (SPLA), codifiées à l'article L.327-1 du code de l'urbanisme, ces sociétés anonymes sont entièrement détenues par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements).

Afin d'avoir un champ d'intervention plus large que celui de l'aménagement et de pouvoir proposer aux actionnaires des missions plus complètes dans différents types d'opération (réalisation d'opération de construction, exploitation de services publics industriels ou commerciaux, ou toutes autres activités d'intérêt général), la SPLA GAMA a entrepris sa transformation en Société Publique Locale (SPL) régie par l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que par les dispositions du titre II du livre 5 de la première partie du même code, par les dispositions du livre II du code de commerce sous réserve de celles de son article L. 225-1. Cette transformation a été effective dans le courant de l'année 2017. Aussi, le présent rapport concerne l'activité de la société en tant que SPL.

Pour rappel, par ses statuts, GAMA ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics, dans le cadre de leurs compétences, et sur leurs seuls territoires.

Dans le cadre d'une SPL, la maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une forte souplesse et réactivité pour la mise en œuvre des projets. En effet, les règles de gestion applicables sont celles des Sociétés Anonymes et la contractualisation est sans procédure. Néanmoins, le contrôle effectué par les collectivités ou groupements de collectivités actionnaires doit être identique à celui exercé vis-à-vis de leurs propres services ; on parle de « contrôle analogue ».

Le présent rapport annuel concerne l'année 2019 de la SPL GAMA.

2. VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

Au 01/01/2019, le capital et le Conseil d'Administration, à savoir 18 membres, étaient répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Capital détenu	Nombre d'administrateurs au CA	Nombre de représentants en AS
GrandAngoulême	905	90,50%	905 000 €	16	
Angoulême	25	2,50%	25 000 €	2	1
Bouëx	1	0,10%	1 000€		1
Gond-Pontouvre	10	1,00%	10 000 €		1
Isle d'Espagnac	10	1,00%	10 000 €		1
La Couronne	15	1,50%	15 000 €		1
Puymoyen	1	0,10%	1 000 €		1
Ruelle sur Touvre	10	1,00%	10 000 €		1
Saint-Saturnin	1	0,10%	1 000 €		1
SIVU EHPAD N/RSE/LC	1	0,10%	1 000 €		1
Soyaux	20	2,00%	20 000 €		1
Touvre	1	0,10%	1 000 €		1
TOTAL	1000	100%	1 000 000 €		18

Le prix de l'action était de 1000 €/u.

En 2019, l'Assemblée Générale s'est réunie le 20 juin 2019 et a approuvé les comptes de l'exercice 2018. Une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu le 15 octobre 2019 pour une modification des statuts (voir ci-après).

Le Conseil d'Administration de la société s'est quant à lui réuni à deux reprises. Les conseils d'administration ont traité des propositions pour les assemblées générales, de l'entrée de nouveaux actionnaires, et de l'approbation de modification de contrats en cours ou de conclusion de nouveaux contrats. Ces points sont développés dans les différents chapitres ci-après. Chaque conseil a été précédé d'un Comité Stratégique et de Pilotage et d'une Assemblée Spéciale.

2.1 Entrée de nouveaux actionnaires

De nouvelles communes sont entrées au capital de GAMA en 2019 : Nersac, Dirac et Voeuil et Giget. Il n'y a pas eu d'augmentation de capital, GrandAngoulême cédant des actions.

Ainsi, au 31 décembre 2019, le capital et le conseil d'administration étaient répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Capital détenu	Nombre d'administrateurs au CA	Nombre de représentants en AS
GrandAngoulême	902	90,20%	902 000 €	16	
Angoulême	25	2,50%	25 000 €	2	1
Bouëx	1	0,10%	1 000€		1
Dirac	1	0,10%	1 000 €		1
Gond-Pontouvre	10	1,00%	10 000 €		1
Isle d'Espagnac	10	1,00%	10 000 €		1
La Couronne	15	1,50%	15 000 €		1
Nersac	1	0,10%	1 000 €		1
Puymoyen	1	0,10%	1 000 €		1
Ruelle sur Touvre	10	1,00%	10 000 €		1
Saint-Saturnin	1	0,10%	1 000 €		1
SIVU EHPAD N/RSE/LC	1	0,10%	1 000 €		1
Soyaux	20	2,00%	20 000 €		1
Touvre	1	0,10%	1 000 €		1
Voeuil et Giget	1	0,10%	1 000 €		
TOTAL	1000	100%	1 000 000 €	18	14

2.1 Changement de statut

La volonté de pérennisation de la société ayant été confirmée par ses actionnaires, la transformation de SPLA en SPL avait été engagée en 2016, ouvrant ainsi son champ d'activité. Elle a été effective en 2017 après approbation de l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités (ou groupement de collectivités) actionnaires et le passage en assemblée générale. Par la même occasion, un toilettage des statuts avait été réalisé.

Fin 2018, le principe d'élargir le périmètre d'intervention de GAMA au-delà du GrandAngoulême avait été validé en conseil d'administration de GAMA. Ce principe a été voté par les différentes instances des collectivités (et groupement de collectivités) actionnaires, en 2019. Les statuts ont donc été modifiés en ce sens lors de l'AGO du 15 octobre 2019: il n'y est plus fait mention de limite de territoire pour les actionnaires potentiels de GAMA. Cependant, GrandAngoulême a souhaité que le nombre d'actions achetées par les nouveaux entrants soit en rapport avec leur population, en particulier pour les communautés de communes.

2.2 Modification des contrats/ approbation de nouveaux contrats

Lors des conseils d'administration, les avenants et nouveaux contrats entre GAMA et ses actionnaires ont été présentés. Ces points seront développés dans les chapitres ci-après.

3. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2019

3.1 Plan de charge de la société en 2019

L'effectif au 31/12/2018 était de 9 personnes (7 CDI, 2 CDD). L'effectif moyen projeté en 2019 était de 9,5 personnes (7,5 CDI, 2 CDD).

Plusieurs mouvements de personnel et évolutions de contrat ont eu lieu en 2019 et l'effectif au 31/12/2019 est resté à 9 personnes (9 CDI).

L'effectif moyen projeté en 2020 est de 9,5 personnes (9 CDI et 0,5 CDD). Comme toujours, la SPL peut s'appuyer sur le réseau de la SCET pour se faire accompagner sur des projets nouveaux, en cas de besoin.

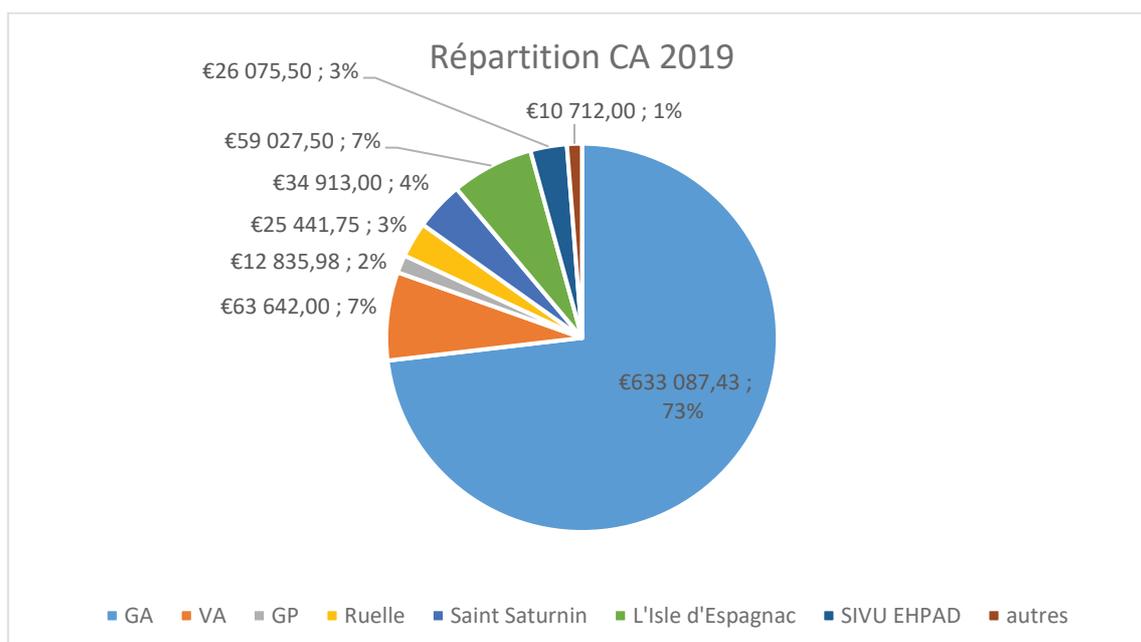
L'activité de la société est restée soutenue en 2019, et s'est stabilisée (+1.1%) après plusieurs années de fortes augmentations, avec un chiffre d'affaire de 865 k€ HT et une part faible de recours à la sous traitance (4,3%). Cette activité a été obtenue grâce aux contrats déjà en portefeuille à fin 2018 (ou à leur évolution) mais aussi grâce à de nouveaux marchés, soit avec de récents actionnaires, soit avec des actionnaires plus anciens, montrant ainsi la confiance qui s'est établie avec GAMA

Ainsi, en 2019, ce sont :

- 3 nouveaux actionnaires (15 actionnaires en 2019, 7 en 2016)
- 33 contrats nouveaux ou avenants de 1,00 k€ à 211,74 k€ (25 k€ en 2018)
- 34 contrats en cours au 31 décembre 2019

Pour mémoire, l'activité de GAMA à fin 2016 s'appuyait sur 6 contrats, essentiellement avec le GrandAngoulême (95% du CA, pour un CA de 608 k€). Ainsi, la modification de la structure de l'activité de GAMA entraîne une adaptation de son organisation et du travail : l'augmentation du chiffre d'affaire, la multiplication des contrats, et la diminution du montant moyen demandent un suivi technique, administratif, juridique et financier plus important, mais également une adaptation des compétences et des ressources.

Répartition du chiffre d'affaires 2019:



Comme en 2018, la part relative de l'activité générée par les contrats avec GrandAngoulême est de 73% dont 47% pour le BHNS (49% en 2018). La part en € de GA (628k€ en 2018, 633 k€ en 2019) et du BHNS (421 k€ en 2018 pour 403 k€ en 2019) est restée stable et importante.

La ville d'Angoulême et la commune de L'Isle d'Espagnac représentent chacune 7% environ du CA de GAMA. Le reste de l'activité se répartit sur 7 autres actionnaires.

Le chiffre d'affaires 2019 confirme la baisse de la dépendance actuelle de GAMA vis-à-vis du BHNS mais celui-ci en a encore occupé une part importante. Avec la fin de la phase 1 et le démarrage de la phase 2, dont le montant de travaux est limité (15 % du montant total des travaux du mandat), cette part sera en nette baisse en 2020 (GPA phase 1 et essentiellement des études pour la phase 2 prévues au 2^{ème} semestre 2020) seulement 250 k€ soit 27% du CA prévisionnel).

3.2 Points sur l'activité des contrats en cours en 2019 et perspectives 2020

Marchés GRANDANGOULEME :

- **Opération TCSP BHNS / Maîtrise d'ouvrage déléguée**

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec GrandAngoulême pour la réalisation du projet TCSP BHNS (notifié le 13/11/2013) :

Début 2019, l'*avenant n°4* a régularisé la mission de communication et de médiation d'un montant de 150 442,83 € HT.

Un avenant n°5 a été voté par le conseil communautaire en décembre 2019 et était en cours de notification début 2020. Il a pour objet :

- de régulariser la modification du phasage en distinguant deux phases travaux
- d'adapter le marché aux évolutions de programme rencontrées au cours de l'avancement des études et de la réalisation des travaux (descriptifs, périmètre,...)
- d'adapter l'enveloppe de travaux au résultat des appels d'offre et aux évolutions du programme du projet (montant, révision, ...), et de préciser les montants par phase et selon quel programme
- d'ajuster les honoraires des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée en conséquence, pour un montant de 38 250 € HT.

Il traite en particulier de la phase 1 : il définit les travaux à réaliser pour la mise en service du BHNS au 1er septembre 2019, et précise le cas échéant les conditions pour permettre leur réalisation et les incidences financières.

A noter que malgré ces modifications de programme, le montant des travaux autorisé dans le cadre du mandat est resté inchangé grâce à la bonne gestion de GAMA.

En matière d'avancement du projet, la livraison de la phase 1 a eu lieu comme prévu début septembre 2019, malgré les aléas, les difficultés de coordination avec des concessionnaires, et les très nombreuses évolutions et demandes nouvelles qui ont eu lieu tout au long de la réalisation des travaux. Le respect des dates a pu se faire grâce à l'engagement de toutes les parties, et les efforts des entreprises et des collectivités, en multipliant les fronts de travaux. La poursuite et l'intensification du travail de communication et de médiation a permis, malgré les désagréments causés, de mieux faire accepter les travaux et de faire passer une image plus positive du projet. Un accompagnement important des commerçants a également eu lieu en parallèle de la démarche d'indemnisation portée par GrandAngoulême.

Les levées des réserves et adaptations mineures post réception étaient bien avancées fin 2019 et doivent être totalement terminées dans le courant du 1^{er} semestre 2020.

D'un point de vue contractuel, les marchés avec les entreprises retenues pour les travaux ont été revus en tenant compte des modifications des aménagements et de la clôture de ces marchés à la fin de la phase 1. Les projets de décompte définitif, conformes aux prévisions, sont quasiment aboutis début 2020. Il reste néanmoins une demande de rémunération complémentaire sur un des lots VRD. Celle-ci fera vraisemblablement l'objet d'un contentieux au regard des différences profondes entre la demande et ce qui peut être accepté.

La 2^{ème} phase est prévue sur 2020/2023. Des réunions de préparation ont eu lieu courant 2019 mais n'ont pas permis d'arrêter un programme et un planning clairs pour cette phase. Aussi, l'année 2020 sera certainement consacrée, à l'issue des élections, et en concertation avec les communes concernées, à la définition du cahier des charges de cette phase (programme, périmètre, planning,...) et verra, le cas échéant, le démarrage des études associées.

Pour les systèmes, la billettique et le SAEIV devaient être totalement opérationnels en 2019. Cependant, la billettique a connu, de nouveau, des retards ayant justifié l'application de fortes pénalités, et le basculement sur le nouveau système s'est fait dans la douleur au 1er juillet 2019, sur un périmètre a minima. Depuis, des améliorations sont régulièrement apportées et si les impacts sur les utilisateurs sont limités, de trop nombreux dysfonctionnements ou carences sont encore présents à fin 2019 et gênent la bonne exploitation du délégataire du service de transport en commun de l'agglomération (la STGA).

Le SAEIV a connu quelques anomalies en 2019 mais le système est globalement opérationnel avec la fin de VSR sur toutes les parties du marché à fin 2019, sauf pour la priorité au feu. En effet, celle-ci a fait l'objet d'une mise au point sous exploitation : compte tenu d'une fin de travaux tardive, les tests n'ont pu avoir lieu de manière sereine avant la mise en service du nouveau réseau. La plupart des problèmes étaient néanmoins résolus à la fin 2019 et devraient être totalement soldés en 2020 et la maintenance des systèmes transférée à GrandAngoulême et son délégataire.

- **Les espaces publics de la Gare / Maîtrise d'œuvre**

Contrat de maîtrise d'œuvre et de conduite d'opération avec GrandAngoulême pour l'aménagement des espaces publics du secteur de la gare d'Angoulême (notifié le 10/03/2014)

Résiliation en 2018 régularisée en 2019 (-131 320 €)

En 2016, les entreprises pour la réalisation des travaux avaient été retenues. A la demande du GrandAngoulême, le chantier avait été arrêté courant 2017 pour s'adapter aux projets des ilots Gare en cours d'étude. Ces adaptations nécessitaient le dépôt d'un permis d'aménager : les discussions avec l'architecte des bâtiments de France (ABF) ont également généré de nombreuses modifications. Le projet était donc à revoir dans sa conception et son coût, et dans son planning. GrandAngoulême a donc souhaité résilier le contrat des entreprises. Par ailleurs, pour plus de simplicité dans la gestion de la totalité des aménagements des espaces publics sur ce côté de la gare, il en a été de même pour le contrat de maîtrise d'œuvre de GAMA. Cette mission a été regroupée dans un seul et même contrat avec la maîtrise d'œuvre du PEM Ouest (voir ci-après MS 8).

- **Réorganisation du Réseau**

Contrat de prestations intellectuelles avec GrandAngoulême relatif à l'étude de réorganisation du réseau de transport collectif urbain du GrandAngoulême (notifié le 10/03/2014)

La prestation de GAMA était normalement terminée à fin 2018 mais GrandAngoulême a souhaité un accompagnement complémentaire par GAMA. La durée du contrat a donc été prolongée jusqu'au 31 mars 2019 avec l'ajout de réunions, pour un montant de 6 460 € HT. Le nouveau réseau a fait l'objet ensuite de mises au point (hors contrat GAMA) entre GrandAngoulême et la STGA pour une mise en service au 1er septembre 2019. De nouvelles modifications sont envisagées début 2020 (hors contrat GAMA).

Le marché est soldé.

Accord-cadre / Marchés subséquents :

- **MS 3 : PEM de la Couronne / Etudes préliminaires**

La commune de la Couronne est le pôle principal d'activités, de services et de population pour tout le bassin sud de l'agglomération de GrandAngoulême. Elle est à la croisée de nombreux projets de développement urbains, d'équipements publics et de services et d'offre de mobilité avec notamment le projet d'ouverture de la halte ferroviaire, la création d'une passerelle, le développement de l'offre en matière d'habitat et de logements étudiants, la desserte avec la ligne A du BHNS, la refonte du réseau de transport urbain et l'extension de l'agglomération au sud de la couronne.

L'articulation de ces différents projets urbains et de mobilité autour de la halte ferroviaire nécessitait d'engager une réflexion et des études techniques à l'échelle de « l'esplanade de l'ancienne gare ». Cette étude devait proposer un espace public qualitatif qui permettait de « recoudre cet espace » avec le tissu environnant et d'offrir une plateforme de mobilité qui connecte l'ensemble des moyens de transport, favorisant l'intermodalité avec les offres de transports et l'usage des modes doux notamment. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2017. La commande faite à GAMA était donc de réaliser les études préliminaires avec pour objet de préciser les contraintes à prendre en compte pour la conception du projet, à partir des analyses effectuées dans les études précédentes.

Les 1^{ers} éléments rendus courant 2019 et surtout les rencontres avec l'architecte des bâtiments de France ont incité GrandAngoulême à résilier ce marché subséquent (résiliation à un montant de 11 127 €) pour s'orienter vers un marché global de maîtrise d'œuvre sur la totalité de l'aménagement urbain de part et d'autre des voies (cf MS 13).

- **MS 4 : ADAP / Maîtrise d'œuvre**

GrandAngoulême a approuvé un Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP) de transport en septembre 2016. L'objet du MS4 est la réalisation d'une mission partielle de Maîtrise d'œuvre (études d'avant-projet, DET et AOR) pour la conception et la réalisation des arrêts prioritaires (hors BHNS) suivants :

- *Catégorie 2 : 41 Arrêts à déplacer.*

Cette catégorie regroupe tous les points d'arrêts prioritaires existants du réseau actuel (hors BHNS et hors ITA) qu'il convient de déplacer puis d'aménager.

- *Catégorie 4 : 200 Arrêts à aménager.*

Cette catégorie regroupe tous les points d'arrêts prioritaires existants sur le réseau actuel (hors BHNS et hors ITA) qu'il convient d'aménager : hauteur et profondeur du quai permettant d'être conforme à l'arrêté du 15 janvier 2007.

L'objectif est de réaliser 60 arrêts par an.

A fin 2019, cette mission, dans l'attente de la liste des quais à réaliser en priorité (liste dépendant de la réorganisation du réseau et des adaptations post mise en service), n'était pas commencée. Une demande de prorogation a été faite par GrandAngoulême fin 2019.

Un avenant est envisagé en 2020 pour étendre la mission de GAMA au suivi de l'état de l'ensemble des arrêts de Transport en commun et à la proposition de programmation. Ainsi, la programmation et la 1^{ère} série d'arrêts à mettre en accessibilité devraient être effectives en 2020.

- **MS 5 : Aire de grands passages / Maîtrise d'œuvre**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, GrandAngoulême exerce la compétence obligatoire « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, la Communauté d'agglomération a la charge de créer les aires d'accueil de grands passages prévues à l'article 4 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Au cas particulier, l'aire de grands passages vise à accueillir de façon discontinue sur de courtes durées (moins de 15 jours) et à des périodes identifiées de grands groupes de familles (50 à 200 caravanes) qui viennent de façon organisée sur des passages connus et récurrents. Le projet envisagé se situe sur la commune de Rouillet-Saint-Estèphe. Grand Angoulême a sollicité GAMA pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre et l'OPC.

Avenant n°1 notifié le 09/01/19 : prise en compte des importantes adaptations à réaliser sur le projet suite à la rencontre avec le Syndicat National des Gens du Voyage et augmentation des prestations de maîtrise d'œuvre pour un montant de 7 894,91 € HT (reprise du dossier loi sur l'eau, reprise de l'étude électrique, reprise étude VRD et géométrie et contrôle topographique).

Avenant n°2 notifié le 20/12/19 : prolongation de délai ayant une incidence financière sur la rémunération de GAMA pour un montant de 9 860€ HT : Le délai initial a été revu pour prendre en compte les études complémentaires et a également été prolongé du fait de plusieurs aléas :

- Conditions météorologiques dégradées entraînant la recherche de solutions techniques pour reprendre les travaux et limiter le décalage de livraison malgré la pluie avec un sol gorgé d'eau.
- Evolutions réglementaires avec l'entrée en vigueur du décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage ayant pour conséquence des modifications du projet avec notamment la prise en compte d'un éclairage public.
- Adaptations techniques du revêtement (terre pierre).
- Décalage de la période d'engazonnement (suite aux décalages antérieurs).

Les travaux avaient démarré fin 2018. Pour les raisons exposées précédemment (cf avenant 2), le chantier s'est poursuivi tout au long de l'année 2019 mais est désormais quasiment terminé. Avec la pousse de l'herbe sur le revêtement terre/pierre, l'aire de grands passages sera opérationnelle au printemps 2020.

- **MS 6 : PEM Est Suivi des travaux de reprise et de finition/ Maîtrise d'œuvre**

Le parvis Est du PEM de la gare d'Angoulême a été livré fin 2015. Cependant, quelques améliorations et finitions sont nécessaires suite à l'avancement des travaux connexes (passerelle), de la vie de l'espace (augmentation de la présence végétale, amélioration du captage des eaux pluviales,...) et à l'abandon du projet de maison des mobilités. Une mission partielle a été confiée à GAMA.

Avenant n° 1 notifié le 20/12/19 : cet avenant régularise une évolution du programme initial suite à des compléments demandés par la maîtrise d'ouvrage et leur incidence sur les honoraires de GAMA (+12,89 k€) :

- Intégration de missions complémentaires en vue d'obtenir un permis d'aménager avec avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- Compléments d'aménagement et augmentation de l'enveloppe travaux (pied de passerelle, habillage de la dépose minute, génie civil pour l'installation des équipements DAT et des BIV pour le BHNS) et par conséquent du montant des honoraires.

Les travaux et études se sont poursuivis en 2019 avec la réalisation des quais et trottoirs au droit de l'ancien emplacement de la maison des mobilités à proximité de l'arrêt minute, et les compléments de végétalisation du parvis. L'aménagement du pied de passerelle était toujours à l'étude fin 2019 malgré de nombreux échanges avec l'ABF.

Le permis d'aménager devrait être déposé au 1^{er} semestre 2020 et permettre la réalisation des travaux en pied de passerelle.

- **MS 7 : PEM Est contrôle d'accès/ Etude d'opportunité**

Pas d'évolution en 2019. En attente des aménagements définitifs de la partie Ouest de la Gare (Parvis, espaces publics, parkings Effia, réorganisation du stationnement, travaux ilots Gare...). Pas d'évolution attendue en 2020.

- **MS 8 : PEM Ouest de la Gare d'Angoulême/ Maîtrise d'œuvre**

Avenant n°1 : en cours de régularisation fin 2019 (*notifié GAMA le 20/02/19*):

Les nombreuses modifications tant techniques que règlementaires (dépôt obligatoire d'un permis d'aménager avec avis conforme ABF) nécessitaient de redessiner le parvis Ouest et allongeaient les délais préalables au démarrage des travaux. Suite à la résiliation du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée, GrandAngoulême a demandé à GAMA de réaliser la maîtrise d'œuvre du projet. Comme précisé précédemment, l'avenant a pris en compte la demande du maître d'ouvrage de regrouper les opérations d'aménagement du parvis Ouest et des espaces publics contigus, pour en assurer une cohérence architecturale et urbaine. En outre, les aménagements prévus devaient faire l'objet d'un permis d'aménager unique.

Il convenait donc :

- d'intégrer le coût définitif des travaux suite à l'approbation des études de projet (PRO) des travaux d'aménagement du versant Ouest du Pôle d'Échanges Multimodal avec notamment les demandes l'architecte des bâtiments de France ;
- d'intégrer le montant des travaux restant à réaliser pour l'aménagement des espaces publics du secteur gare ;

L'incidence financière de l'avenant 1 était en conséquence de +211 744,85€ (à mettre en parallèle des -131 320 € lors de la résiliation du marché de Moe des EP Gare).

A fin 2018, les entreprises étaient retenues et le chantier avait démarré. En 2019, le parvis Ouest de la gare (devant l'Alpha) ainsi que les rue Leclerc Chauvin (en partie), Renaudin (en partie) et Coulomb, ont été réalisées. Le chantier s'est en permanence adapté aux modifications de plannings des chantiers périphériques qui ont connu de multiples recalages.

Début 2020, de nouveaux changements dans le planning des ilots gare vont entraîner des modifications dans l'ordre d'intervention des rues concernées. Compte tenu des travaux qui seront encore en cours sur les ilots, l'ensemble des aménagements ne sera pas terminé en 2020.

- **MS 9 : ZA Euratlantic – Extension / Maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, GrandAngoulême a décidé de réaliser une extension du parc d'activités Euratlantic situé à l'entrée Ouest de l'agglomération sur la commune de Fléac. Elle a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre de cette opération.

A fin 2019, le dossier loi sur l'eau était déposé et GAMA avait rendu son projet d'AVP. GAMA était dans l'attente d'une validation du *GrandAngoulême* (passage en conseil communautaire).

Les études se poursuivront en 2020. Les travaux devraient débiter cette même année.

- **MS 10 : Zone des Montagnes Rue de l'arêtier / Maîtrise d'œuvre**

Initialement prévu sur la seule rue de l'arêtier à Champniers, ce marché subséquent de maîtrise d'œuvre a été résilié pour être remplacé par le MS 11 sur un périmètre (et un montant) plus important. Il n'a pas été réalisé de prestation au titre de ce marché.

- **MS 11 : Zone des Montagnes Rue de l'arêtier et pénétrante Zone Ouest / Maîtrise d'œuvre**

Au terme d'une étude de circulation réalisée en 2017 par la GAMA pour le GrandAngoulême, un schéma directeur d'aménagements de voirie a été présenté en Bureau Communautaire du 12 octobre 2017. Le MS 11 concerne le projet de requalification a minima de la rue de l'Arêtier, suivant le principe de

l'aménagement d'un îlot central en dur et d'une réfection des voies de circulation uniquement, la création d'une voie nouvelle Rue des Meneaux (liaison entre la ZAC des Montagnes et la rue de l'arétier) L'achèvement de l'aménagement de la voirie, notamment la reprise des accotements, la réalisation de noues d'infiltration, la création d'une liaison douce, est prévu dans plusieurs années et fait partie du présent MS jusqu'à la mission AVP mais l'étude de cette deuxième opération fait partie de la présente mission jusqu'à la phase AVP.

Les études préliminaires étaient réalisées et validées à fin 2019. L'AVP était en cours et dans l'attente de validation de la part du GrandAngoulême.

Les études se poursuivront en 2020. Les travaux débiteront cette même année.

- **MS 12 : Dignac–Aménagement de la zone Chez Nadaud / Maîtrise d'œuvre**

La communauté de communes de la Vallée de l'Echelle avait initié un projet d'aménagement d'une zone d'activités économiques (ZAE) sur 5 ha au lieu-dit Chez Nadaud sur la commune de Dignac. A l'issue de la fusion avec GrandAngoulême, celle-ci a souhaité donner suite au projet afin d'une part de répondre aux demandes d'implantation de petites entreprises artisanales, et d'autre part de permettre de structurer l'accueil d'activités économiques sur le territoire. Elle en a confié la conception et la réalisation à GAMA, appuyée par un architecte qu'elle a choisi.

Les études ont débuté fin 2019 et se poursuivront en 2020.

- **MS 13 : La Couronne-Aménagement d'un PEM sur l'esplanade de la Gare/ Maîtrise d'œuvre**

A l'issue des études précédentes réalisées par GAMA (cf MS 3) et suite aux échanges avec l'architecte des bâtiments de France, GrandAngoulême a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du PEM de La Couronne. Le périmètre retenu, outre l'esplanade de la gare et la rue de la libération, comprend également l'intégration de la passerelle (construction de la passerelle hors mission GAMA), et le traitement du pied de passerelle de l'autre côté des voies.

Le marché a été signé fin 2019 et les études ont tout juste commencé. Elles se poursuivront sur 2020 avec comme objectif la validation du permis d'aménager et la consultation des entreprises. Selon les autorisations obtenues, le choix des entreprises et le démarrage des travaux pourront être effectifs en fin d'année.

Bons de commande :

- **Crèche modulaire des poussins / Assistance à maîtrise d'ouvrage**

Au printemps 2019, GrandAngoulême a dû trouver en urgence une alternative à l'utilisation de la crèche des poussins sur la ZI3, suite à la demande de fermeture du bâtiment par la commission de sécurité. Afin de se laisser le temps de réaliser des travaux dans de nouveaux bâtiments, une solution provisoire dans des bâtiments modulaires sur le site de la ZI 3 a été retenue pour une ouverture début septembre 2019. Compte tenu des délais extrêmement courts et de l'obligation de résultat, GA a fait appel à GAMA pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de ce bâtiment modulaire.

Les engagements ont été respectés, et les enfants et le personnel ont pu intégrer les nouveaux bâtiments à la date convenue.

- **Divers BC Aménagement de quais / Maîtrise d'œuvre**

D'autres petites missions de maîtrise d'œuvre ont été confiées à GAMA par bon de commande pour un montant cumulé de 5,7 k€ et ont été réalisées en 2019 : travaux de mise en accessibilité d'un arrêt TC devant le Leclerc de Lunesse, aménagement de quais provisoires BHNS à La Couronne.

Marchés ANGOULÊME:

Bons de commande :

- **Parvis de la Cathédrale / Etude de programmation**

Dans le cadre des travaux du BHNS, il est prévu de réaménager la station Cathédrale. La Ville a souhaité que concomitamment soit étudié le réaménagement du parvis de la cathédrale.

Cette étude de programmation est à fin 2019 dans l'attente de précisions sur le programme du BHNS phase 2.

- **Cimetière des 3 chênes / Maîtrise d'œuvre**

Une extension du cimetière est programmée par la commune. GAMA en réalise la maîtrise d'œuvre.

A fin 2019, les travaux étaient sur le point de s'achever : des installations de mobiliers, plantations et finitions restaient à réaliser et seront terminés début 2020.

- **Extension du stationnement payant Plateau / Maîtrise d'œuvre**

La Ville d'Angoulême souhaitait étendre le périmètre de ses zones payantes sur le « Plateau ». Elle a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre pour l'implantation de mobiliers et les aménagements nécessaires, en lien avec l'ABF.

Les travaux étaient quasiment terminés à fin 2019 dans les rues Wilson, Corderant et Massicaut.

- **Travaux de voirie / Maîtrise d'œuvre**

GAMA a accompagné la Ville d'Angoulême pour la réalisation de nombreux travaux ou études de voirie fin 2018/2019 (Bussatte, 3 chênes, Charlie, Hidelseim, Fontgrave,...) régularisés par bon de commande en 2019.

Contrats :

- **Aménagement de locaux pour le service VSEP / Conduite d'opération**

Dans l'objectif du relogement du service voirie-signalisation-éclairage public dans des conditions permettant un fonctionnement de qualité, la ville a acquis une parcelle rue du Port Thureau à Angoulême. Un contrat de conduite d'opération sur le déplacement d'une partie du CTM (1ère phase VSEP) était finalisé en 2018 avec la ville et a fait l'objet d'une régularisation en 2019.

Après le choix du maître d'œuvre (cabinet Neyrat), le permis de construire a été accepté et les entreprises retenues. Les travaux ont commencé fin 2019 et devraient être livrés à l'été 2020 (juillet).

- **Aménagement de locaux pour le service Direction de l'Enfance / Conduite d'opération**

Afin de regrouper les services de la Direction de l'Enfance sur un seul et même site pour améliorer leur fonctionnement, la ville a acquis une cellule d'environ 155 m² dans le centre commercial de Saint Cybard dans l'objectif de l'aménager en bureaux. Un contrat de conduite d'opération sur les locaux de la Direction de l'Enfance était finalisé en 2018 avec la ville et a fait l'objet d'une régularisation en 2019.

Après le choix du maître d'œuvre (JSL Architecture), la déclaration préalable a été acceptée et les entreprises retenues. Les travaux ont commencé fin 2019 et devraient être livrés en avril 2020.

Accord-cadre/ Marchés subséquents :

- **MS 1 : Lunesse Terrain synthétique / Etude de Faisabilité**

Cette étude consistait à finaliser le programme de l'équipement, à constituer une étude de faisabilité permettant de déposer une demande de financement auprès de la Fédération Française de Football, et de valider le projet.

L'étude a été finalisée en 2019 et a permis le lancement du projet en 2019 (cf MS 3)

- **MS 3 : Lunesse Terrain synthétique / Conduite d'opération**

Suite à l'étude de faisabilité et à l'obtention de financement, la Ville d'Angoulême a souhaité engager la réalisation d'un terrain de football synthétique sur le site de l'ancien Leclerc à Lunesse. Le projet prévoit la mise en place de vestiaires, l'éclairage du terrain et permettra de réaliser ultérieurement un terrain de football à 5 et une piste d'athlétisme.

Après le choix du maître d'œuvre (Atelier Chanéac), le permis de construire a été accepté et les entreprises retenues. Les travaux ont commencé fin 2019 et devraient être livrés au mois d'avril 2020.

- **MS 4 : Place du champ de mars / Assistance à maîtrise d'ouvrage**

Dans le cadre du réaménagement de la place du champ de mars, la Ville d'Angoulême, a souhaité que GAMA l'accompagne lors de la réalisation des travaux.

Le marché subséquent a été notifié fin 2019. Les travaux ont démarré fin 2019 pour une livraison prévue courant 2020.

- **Autres contrats envisagés Ville d'Angoulême**

Des marchés subséquents relatifs à des études d'urbanisme et de programmation étaient à l'étude début 2020.

Marché BOUEX:

- **Lotissement la Vigne blanche / Assistance à Maîtrise d'ouvrage**

La commune a retenu son maître d'œuvre pour la réalisation de ce lotissement mais souhaite que GAMA l'assiste dans la phase étude de son opération, et l'accompagne jusqu'à l'obtention d'un permis d'aménager correspondant à une première phase cohérente. Cette mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage permettra

également à la commune de valider un bilan d'opération, de faire des choix de programmation en matière de logement social, et de déterminer le mode de réalisation de l'opération.

Cette mission était encore en cours fin 2019 et devrait se terminer en 2020. Une suite pourrait y être donnée selon la volonté de la commune et le mode de réalisation de cet aménagement.

Marchés GOND-PONTOUVRE:

- ***Marchés subséquents Rue du Général Leclerc, Rue des fours à chaux, Carrefour du Grand Plantier, Sorties des Sablons / Maîtrise d'œuvre***

Dans la continuité de l'étude de circulation finalisée en 2017, deux nouveaux marchés ont été signés et rapidement lancés en 2017 par le biais de l'accord-cadre.

Dans le cadre du MS Pyramide / Plantier, un avenant a été notifié le 29/08/19 pour la réalisation du carrefour du Grand Plantier. Les travaux des sorties des Sablons et du carrefour du Grand Plantier, après le choix mutualisé des entreprises, ont commencé en fin d'année 2019 et se termineront au 1^{er} semestre 2020. Les travaux sur la rue des fours à chaux dépendront de la programmation de la commune.

Le dossier définitif de la rue du général Leclerc sera rendu courant 2020.

- ***DETR et Marché subséquent Cimetière de Roffit / Maîtrise d'œuvre***

Une extension conséquente du cimetière de Roffit est programmée par la commune. Dans un premier temps, GAMA a été sollicité pour réaliser le dossier de DETR pour l'obtention de financements. GAMA a été missionné dans un second temps pour la maîtrise d'œuvre.

A fin 2019, le dossier de DETR était déposé et les études, pour l'AVP, en cours. Les travaux devraient se dérouler en 2020.

Marchés L'ISLE-d'ESPAGNAC:

- ***Création d'un Groupe scolaire et Réaménagement du Centre-ville / Maîtrise d'ouvrage déléguée***

La commune de l'Isle-d'Espagnac a confié en 2017 à GAMA la maîtrise d'ouvrage déléguée pour regrouper une école maternelle et une école élémentaire à côté de la mairie et réaménager le centre-ville.

Les travaux de l'école élémentaire ont commencé fin 2018 et la rentrée dans cette nouvelle école était prévue en septembre 2019. Cependant, des difficultés techniques ont retardé le chantier et les élèves et enseignants n'ont investi la nouvelle école qu'en novembre 2019.

Pour l'école maternelle, les travaux démarrés en mars sont en cours à fin 2019 et la livraison est programmée en juin 2020.

Les travaux du centre-ville dépendront du phasage souhaité par la commune.

- ***Avenue Jean Mermoz Tronçon hors BHNS / Maîtrise d'œuvre***

Dans la continuité des travaux réalisés pour le compte du BHNS, la commune de l'Isle-d'Espagnac a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'avenue Jean Mermoz jusqu'au giratoire de la maison d'ardoise. Par avenant, elle lui a également demandé d'assurer une mission de suivi de travaux complémentaires pour la construction d'une piste cyclable entre rue de la Quintinie et la rue de la Libération, d'un plateau ralentisseur rue Jean Jaurès et de coussins berlinois rue Georges Clémenceau.

A la fin de l'année 2019, les aménagements sur les différents sites étaient validés après concertation avec la population et les riverains. Les entreprises étaient retenues et les chantiers avaient démarré sur les différents fronts. Ils se termineront début 2020.

- **Parking Nexity / Maîtrise d'œuvre**

La requalification du centre ville de L'Isle d'Espagnac intègre également la construction par NEXITY-DOMITYS d'une résidence services pour séniors de 120 logements entre la rue Anantole France et le cimetière. Aussi la commune a demandé à GAMA d'assurer la maîtrise d'œuvre d'un parking le long de la rue Anatole France pour proposer une nouvelle offre de stationnement en mutualisant les besoins de la nouvelle école et de la résidence.

A la fin de l'année 2019 ; les études de conception étaient en cours. Les travaux devraient être réalisés en 2020.

Marché NERSAC:

Accord-cadre / Marchés subséquents : Nersac a signé en 2019 avec GAMA un accord cadre pour des missions de maîtrise d'œuvre, d'études de faisabilité et de pilotage d'opération pour les études et la mise en œuvre de projets d'infrastructure et d'aménagement des espaces publics. C'est sur la base de cet accord cadre qu'un marché subséquent a été signé.

- **MS : Aménagement d'espaces publics autour de l'opération OPH / Maîtrise d'œuvre**

La commune de Nersac a décidé d'aménager les espaces publics d'une parcelle contiguë à l'opération de logement social développé par l'OPH, en cœur de bourg. Elle a confié à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération pour la partie aménagement paysager et VRD.

Le dossier de DETR a été déposé en 2019 et la conception des aménagements, situés en périmètre ABF, était en cours, en coordination avec l'architecte de l'opération de l'OPH, à fin 2019. Les études sont prévues en 2020 (dépôt du permis d'aménager) pour des travaux en 2021 à l'issue de la construction de l'OPH.

Marché PUYMOYEN:

Accord-cadre / Marchés subséquents :

- **Chemin des Petits champs / Maîtrise d'œuvre**

GAMA réalise la maîtrise d'œuvre du chemin des petits champs. Après la validation de l'AVP en 2018, les études se sont poursuivies et ont permis le lancement des consultations et le choix des entreprises au 2^{ème} semestre 2019. Les travaux ont pu démarrer en suivant et se termineront au 1^{er} semestre 2020.

Marchés RUELLE sur TOUVRE:

- **MS 2 : Lotissement Maine Gagnaud Lancement / AMO**

La commune de Ruelle sur Touvre a souhaité être accompagnée par GAMA pour la faisabilité du lotissement Maine Gagnaud. Outre la participation aux différentes réunions relatives aux procédures (PLUi, permis d'aménager,...) et autres rencontres avec les concessionnaires, GAMA devait chiffrer les différents aménagements nécessaires à la réalisation du lotissement, établir le bilan de l'opération et préciser le montage juridique.

Débutée fin 2018, cette mission s'est terminée en 2019. Le projet s'est concrétisé avec le lancement des travaux de viabilisation (cf MS 4).

- **MS 3 : Etude de circulation / Prestation intellectuelle**

La commune de Ruelle sur Touvre a souhaité déterminer un nouveau plan de circulation (VL, vélo, piétons,...) et de stationnement sur différents secteurs de son territoire (Seguins, Maine Gagnaud, Villement, traversée de la ville). Elle en a confié la réalisation à GAMA.

Les études et recueil des données ont été lancés, selon les secteurs, en fin d'année 2019. Le plan de circulation des Seguins a fait l'objet de plusieurs réunions de présentation à la commune. Il était à fin 2019 dans l'attente de validation. Les études se poursuivront et l'ensemble de prestations devraient être terminées en 2020.

- **MS 4: Lotissement Maine Gagnaud Lancement / Maîtrise d'œuvre**

Après la validation par la commune de la faisabilité de l'opération de Maine Gagnaud (cf MS 2), GAMA réalise, via le MS4, les études de conception de l'aménagement, en lien avec le cabinet d'architecture retenu par la commune.

L'avenant n°1, notifié le 07/10/19 est venu compléter les missions de GAMA sur ce marché. Il a pour objet la réalisation d'une étude hydraulique (réalisation de sondages de sols et test d'infiltration) dans le but d'orienter les principes de gestion des eaux pluviales du projet.

A la fin de l'année 2019, les différentes études étaient terminées et l'appel d'offres pour le choix des entreprises arrivait à terme pour une réalisation des travaux en 2020.

- **MS 5: Pôle Petite enfance / Etude de programmation**

La commune de Ruelle sur Touvre souhaite déplacer sa crèche municipale au sein de la nouvelle zone d'aménagement du Maine Gagnaud. La capacité demandée est de 50 places. Elle a demandé à GAMA d'établir le programme technique et financier de ce projet.

L'étude de programmation, en cours à fin 2019, sera rendue début 2020 et donnera éventuellement lieu au lancement du projet.

- **MS 6 : Urbanisme opérationnel / AMO**

La commune de Ruelle sur Touvre a souhaité être accompagnée par GAMA pour diverses opérations d'aménagement. Les missions confiées à GAMA concerneront la définition détaillée du programme de chaque opération, l'établissement de bilan financier et de planning, l'assistance de la commune dans la phase études, en assurant la préparation des consultations (bureau d'étude, coordonnateur SPS, contrôleur technique, géotechnicien...) et le suivi des études avec les différents acteurs. GAMA assistera la commune également dans la phase commercialisation de ses opérations, par le biais de réunions avec promoteurs et investisseurs, mais aussi par la préparation de divers actes administratifs.

Cette mission, en cours en 2019 pour la mise en œuvre du projet de la zone d'aménagement de Maine Gagnaud, se poursuivra en 2020.

Marché SAINT SATURNIN:

- **Lotissement les Grandes Vignes / Concession d'aménagement**

Le mandat pour la concession d'aménagement a été signé en 2017. En 2018, après avoir acquis les différents terrains assiette du projet, et avoir, en concertation avec les services de l'ABF, réalisé la conception des aménagements, GAMA a obtenu la validation du permis d'aménager. Après consultation des entreprises, les travaux du lotissement avaient démarré.

A fin 2019, les travaux sont terminés et le certificat de conformité attribué (octobre 2019). La Maison de Touvre pour le compte de l'OPH a déposé un permis de construire fin 2019 pour la construction de 4 logements sociaux et la vente aura lieu après son acceptation.

La commercialisation a débuté en septembre avec la participation au salon de l'habitat et les relances des personnes intéressées mais aucune cession n'était réellement en cours (autre que pour l'OPH) à fin 2019. Le lancement officiel de la commercialisation est prévu début 2020. Les travaux de construction des logements pour l'OPH devraient débiter au 2nd semestre 2020.

Marché SIVU structure d'accueil de personnes âgées LA COURONNE NERSAC ROULLET SAINT ESTEPHE:

- **Regroupement de l'EHPAD Sur le site de La Couronne / Maîtrise d'ouvrage déléguée**

Le SIVU souhaitait de longue date regrouper les trois établissements sur le site de La Couronne pour assurer la pérennité de la structure.

Il n'y a pas eu d'avenant signé en 2019 mais un avenant n°2 était en cours de notification pour prendre en compte des évolutions du programme (essentiellement des demandes du SDIS pour la sécurité dans la partie réhabilitation) et du montant des travaux (avenant notifié le 12/02/20).

Après le choix de la maîtrise d'œuvre sur concours en 2018, le projet est entré dans la phase des études. En parallèle, de multiples démarches ont été menées par GAMA auprès de l'ARS, du CD 16 et des banques pour obtenir, pour le SIVU, les financements nécessaires à la réalisation du projet. Ce travail important a finalement abouti au cours du 1^{er} semestre 2019. En 2019, le permis de construire a été validé et les entreprises ont été retenues, après appel d'offres, à la fin de l'année.

Les travaux vont débiter début 2020 et la livraison est programmée pour l'été 2021. Deux sujets seront à traiter cette année : la vente des annexes actuelles à Nersac et à Roulet Saint Estèphe, et la relance du lot Equipements de Cuisine et de Buanderie pour la réhabilitation.

Marchés TOUVRE:

Accord-cadre / Marchés subséquents :

- **MS : Réaménagement des abords de l'école / Maîtrise d'œuvre**

La commune de Touvre souhaitait aménager les abords de l'école afin de modifier l'entrée des élèves et l'accueil des parents.

Le programme fonctionnel et financier de l'opération a été validé en 2019.

- **MS : Travaux de voirie 2019 / Maîtrise d'œuvre**

GAMA réalise pour le compte de la commune la maîtrise d'œuvre pour l'établissement du programme voirie, la consultation des entreprises travaux, le suivi et la réception des travaux pour la campagne FDAC 2019.

A la fin de l'année 2019, et suite à la validation du programme, les entreprises étaient retenues et les travaux allaient se réaliser début 2020.

Marché DIRAC:

Accord-cadre / Marchés subséquents : Dirac a signé début 2020 avec GAMA un accord cadre pour des missions de maîtrise d'œuvre, d'études de faisabilité et de pilotage d'opération pour les études et la mise en œuvre de projets d'infrastructure et d'aménagement des espaces publics.

C'est sur la base de cet accord cadre que le marché subséquent suivant a été signé :

- **MS : Aménagement du centre bourg / Maîtrise d'œuvre**

Dirac souhaite réaménager son centre bourg et créer un lotissement. Elle a confié à GAMA l'étude globale de ce projet jusqu'à la phase AVP. Cette étude devrait être terminée en 2020 et donner éventuellement lieu à la programmation de travaux.

- **Autres contrats envisagés Commune de Dirac**

Un marché de maîtrise d'ouvrage déléguée est envisagé par la commune pour confier à GAMA l'aménagement d'un cabinet médical. L'ouverture du cabinet est prévue avant la fin de l'année.

Marché VOEUIL et GIGET

Accord-cadre / Marchés subséquents : Voeuil et Giget a signé début 2020 avec GAMA un accord cadre pour des missions de maîtrise d'œuvre, d'études de faisabilité et de pilotage d'opération pour les études et la mise en œuvre de projets d'infrastructure et d'aménagement des espaces publics.

C'est sur la base de cet accord cadre que le marché subséquent suivant a été signé :

- **Extension du cimetière / Maîtrise d'œuvre**

La commune souhaite réaliser l'extension de son cimetière et en a confié la maîtrise d'œuvre à GAMA. Les travaux devraient être terminés à fin 2020.

Marché Autres collectivités

Suite à l'extension du périmètre d'intervention de GAMA et à la prospection commerciale réalisée, de nouvelles collectivités ont émis le souhait de travailler avec GAMA. Ainsi la communauté de communes de Charente Limousine souhaite entrer au capital de GAMA, contractualiser avec la SPL par le biais d'un accord cadre et un marché subséquent est à l'étude pour de la maîtrise d'œuvre de projets de voiries dans le cadre du FDAC.

4. LES ELEMENTS FINANCIERS

4.1 Le volume des activités traitées

Il s'agit du montant cumulé des dépenses comptabilisées sur toutes les opérations en mandat suivies par la société à fin 2019.

Appelé Chiffre d'Opérations (C.O.), il est un indicateur important du niveau d'activité de la société, dont l'essentiel est centré sur la conduite et le suivi de projets initiés par les collectivités locales actionnaires de la société.

Le montant indiqué est le montant cumulé des dépenses depuis le début de chaque opération, à fin 2019.

Intitulés opération	Montant cumulé TTC 2018	Montant cumulé TTC 2019	Montant TTC 2019
Mandat BHNS	30 780 254,51 €	55 098 160,55 €	24 317 906,04 €
Mandat PEM	5 060 270,38 €	5 060 276,38 €	6,00 €
Mandat Groupe scolaire/ CV L'Isle-d'Espagnac	397 604,82 €	3 160 054,71 €	2 762 449,89 €
Mandat SIVU EHPAD LC/N/RSE	160 440,65 €	298 595,07 €	138 154,42 €
Concession d'Aménagement Les Grandes Vignes à Saint Saturnin	548 313,77 €	909 882,77 €	361 569,00 €
TOTAL	36 946 884,36 €	64 526 979,48 €	27 580 085,35 €

Les principales dépenses de l'année 2019 sur les mandats et concessions proviennent du mandat sur le BHNS avec 24 317 906,04 k€ (88,17% des dépenses). Au global, c'est plus de 27 580 k€ de dépenses

comptabilisées sur les mandats et concessions en 2019 (20 700 k€ en 2018). Il conforte GAMA dans son rôle d'accompagnement des collectivités sur l'économie, essentiellement locale compte tenu de la provenance des entreprises titulaires des marchés.

A noter : Ce montant est important et à mettre en supplément de l'activité de la société : il représente une part conséquente de travail, administratif et financier, que ne reflète pas directement le chiffre d'affaires de la société.

4.2 Les comptes 2019

Rappel années antérieures :

Sur les comptes de l'année 2016, et suite à l'audit d'un nouvel expert-comptable pour la société, une correction du chiffre d'affaires des années précédentes plus conforme à l'avancement des projets et la régularisation de charges antérieures avaient été réalisées. A l'issue de ces réajustements, le résultat comptable cumulé de la société à fin 2016 faisait apparaître un déficit de 248 972 €. Les efforts réalisés par la société, la nouvelle politique validée par ses administrateurs, et le soutien de ses collectivités (ou groupement de collectivités)-actionnaires, « historiques » ou nouvelles, avaient permis de retrouver en 2017 et 2018 des résultats positifs ramenant le déficit cumulé à fin 2018 à – 80 508 €.

Les comptes de l'exercice 2019 :

Chiffre d'affaires/ Produits :

L'activité de la société est restée soutenue en 2019 après plusieurs années de fortes augmentations, et s'est stabilisée (+1.1%) avec un chiffre d'affaires de 865 k€ HT et une part faible de recours à la sous traitance (4,3%). Cependant le montant des produits reste inférieur au prévisionnel présenté au conseil d'administration (- 45 k€). La baisse provient d'un avancement moindre voire nul (ADAP,-25 k€) de façon générale sur les différents contrats (AGP, Ecole de L'Isle d'Espagnac, SIVU,...), compensé néanmoins en partie par de nouveaux marchés (BC arrêts GA, Moe Ruelle, OPH Nersac,...) ou des avenants en plus-value sur des marchés existants (MS 8,...). Ces retards proviennent soit des différentes modifications (planning, permis d'aménager, adaptations aux projets connexes) ayant entraîné le report de travaux, soit de difficultés techniques en cours de chantier.

L'année de travaux intensifs sur le BHNS a permis de réaliser un avancement légèrement supérieur au prévisionnel (+ 22,6 k€) tout en provisionnant un allongement du reste à réaliser pour GAMA compte tenu des incertitudes sur la phase 2.

Le produit de la concession de Saint Saturnin tient compte des 2 missions spécifiques de GAMA sur ce projet : la conception des aménagements (réalisée à 100% avec la fin des travaux) et le mandat, pour lequel il reste désormais la commercialisation jusqu'à mi 2023.

Charges d'exploitation :

La baisse des produits réalisés par rapport aux produits prévisionnels a été largement compensée par des charges moins importantes qu'au prévisionnel 2019 avec 75 k€ de dépenses réelles en moins sur les charges externes et autres achats (montant de dépenses quasiment inchangé par rapport à 2018), et 29 k€ sur les salaires et charges sociales (délai entre 2 remplacements et recrutement sur des salaires moindre). En 2019, GAMA ne bénéficie plus du CICE (11 k€ de compensation de charges en moins). Aussi les charges sont-elles en légère augmentation de 25 k€ (14,5 k€ hors CICE) par rapport à 2018 (+1.8% hors CICE).

Les principales charges d'exploitation de GAMA restent sa masse salariale (617 k€, en hausse de 3% par rapport à 2018 (en 2018, le directeur du projet BHNS était parti en septembre et n'a été remplacé qu'au 1er janvier 2019) et 77,7% (78 % en 2018) des charges d'exploitation).

La part de la sous traitance en 2019 est de 382 050 € toutes opérations confondues. Il faut isoler dans ce montant les travaux réalisés sur la concession de Saint Saturnin : ils étaient de 140 022 € en 2018 et, avec l'achèvement des aménagements, représentent 358 558 € en 2019. La sous-traitance hors travaux de la concession de Saint Saturnin représente 23 492 € soit 3,01% des charges (déduction faite de la sous traitance aménagements des terrains de saint saturnin) à comparer aux 39 836 € (soit 5,2%) en 2018. Ce pourcentage confirme le peu de recours à la sous-traitance de GAMA (hors concession).

Le résultat d'exploitation de GAMA est donc de 90 788 € en 2019.

En parallèle, pour mener à bien l'opération du lotissement des grandes vignes à Saint Saturnin, GAMA a dû recourir à l'emprunt. A fin 2019, la totalité des sommes ont été appelées et le montant des intérêts financiers était de 8 289 € (5 029 € en 2018) et vient en déduction du résultat d'exploitation. Le résultat exceptionnel est quasi nul (-135 €).

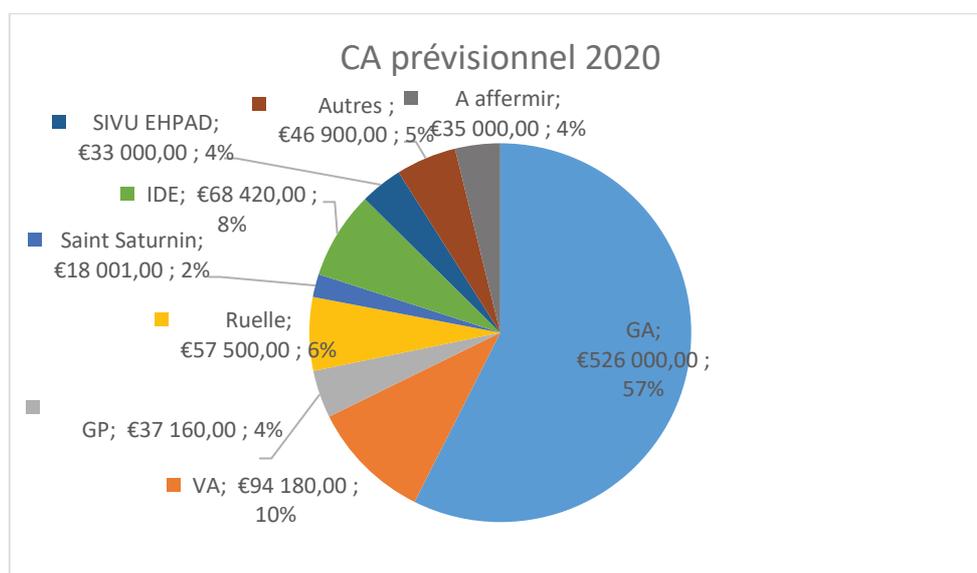
Ainsi, le montant des bénéfices de GAMA au titre de l'année 2019 est de 82 363 € et permet de retrouver l'équilibre dans les résultats comptables cumulés de la société.

A noter que le déficit fiscal avant imputation du résultat fiscal 2019 était de 148 875 €. Après affectation du résultat fiscal de 2019, soit 83 721 €, le déficit reportable restant à imputer est de 65 154 € à fin 2019. Aussi, GAMA ne sera pas soumis à l'impôt sur les sociétés en 2019.

5. PERSPECTIVES-ORIENTATIONS STRATEGIQUES

5.1 Prévisions 2020

Les contrats en portefeuille au début de l'année 2020 et les différents plannings prévisionnels des projets permettent d'envisager au titre de ces contrats une activité pour l'année 2020 de 880 k€ environ. De nouvelles opérations sont en cours de discussion et devraient être signées- et démarrées- courant 2020, assurant un complément d'activité de 35 k€ pour un montant prévisionnel de 916 k€ de chiffre d'affaires (hors encours de stocks mais avec 18 k€ de CA sur la concession de Saint Saturnin) en 2020. La part estimée du BHNS diminue à 27%.



Le compte prévisionnel 2020 hors concession de Saint Saturnin prend en compte, côté produits, les opérations en portefeuille, et en partie, celles en cours de finalisation (pour 35 k€). Plus de 93 % de l'activité envisagée est déjà en portefeuille pour 2020.

Pour les charges, le poste « autres achats et charges » est revu à la hausse : l'augmentation est notamment due à une prévision de recours à la sous-traitance beaucoup plus importante - compte tenu des missions qui ont été proposées dans différents marchés (MS 13 PEM LC , MS Centre bourg Dirac) et pour lesquelles GAMA n'avait pas certaines compétences en interne (architecte-urbaniste et paysagiste), à des compléments d'équipements avec l'arrivée d'un nouveau collaborateur et le renouvellement ou l'acquisition de nouveaux logiciels. Les charges salariales augmentent légèrement avec un effectif à 9.5

personnes en moyenne sur une année pleine pour s'adapter à l'accroissement de l'activité. Le poste prévisionnel de formation est également revu à la hausse.

Le total des charges prévisionnel 2020 est sensiblement identique au prévisionnel présenté pour l'année 2019 en AG, avec, en charge et en produit une différence respective de – 5 k€ et – 12 k€ environ.

Le bénéfice envisagé pour l'année 2020 est de 4 380 €.

Concession de Saint Saturnin

La concession de Saint Saturnin est prévue au final à l'équilibre. En cas de variation, l'écart sera régularisé avec la mairie au moment du solde de l'opération.

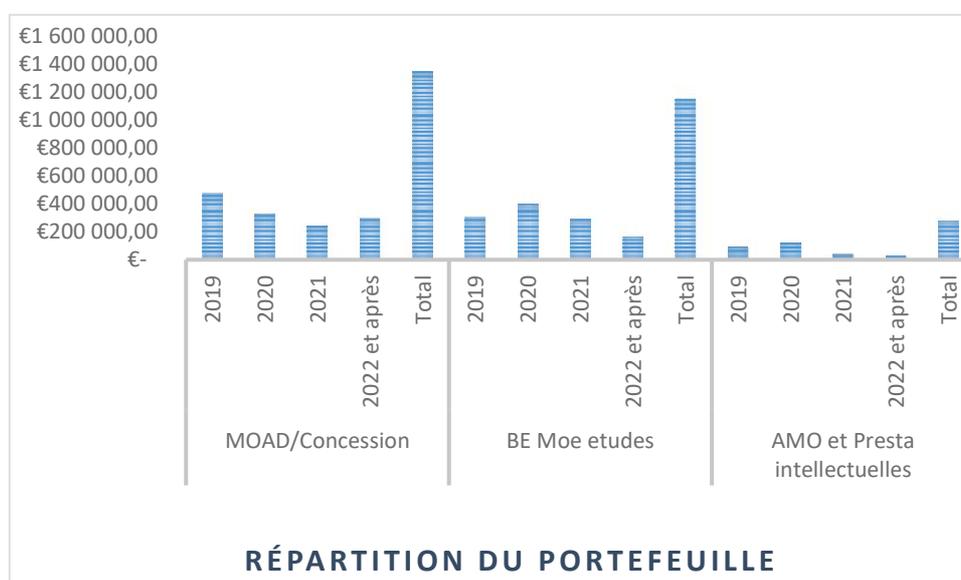
Compte tenu de ces conditions et de l'incertitude sur les ventes qui seront effectivement réalisées en 2020, nous n'avons pas établi de compte de résultat prévisionnel sur cette opération. Le chiffre d'affaires de Saint Saturnin de 2020 (rémunération GAMA et vente) devrait équilibrer les charges liées aux intérêts financiers, aux salaires et charges liées au temps passé sur l'opération et aux frais de commercialisation de l'opération. L'objectif que nous nous sommes fixés est de réaliser la vente de 9 lots en 2020 sur les 37 prévus dans l'opération.

5.2 Perspectives

Le montant total des restes à réaliser des contrats en portefeuille de GAMA au 31/12/2019 était de 1 904 k€ HT (2 039 k€ HT à fin 2018).

Plus de 93 % de l'activité envisagée est donc déjà en portefeuille pour 2020 et 69% pour 2021.

La répartition de ce portefeuille en fonction des principales activités de GAMA est la suivante :



L'activité en portefeuille de GAMA est donc équitablement répartie entre la maîtrise d'ouvrage déléguée et la concession d'une part et le bureau d'études d'autre part.

Les évolutions de GAMA ces dernières années ont permis à la société, d'une part de proposer de nouvelles prestations et d'augmenter le nombre de ses actionnaires et donc de collectivités avec lesquelles elle peut travailler, mais d'autre part de compenser l'allongement des délais et la fin des contrats « historiques ». L'intervention de GAMA est aujourd'hui reconnue dans les missions de bureau d'étude, mais également dans la concession d'aménagement, la maîtrise d'ouvrage déléguée ou la conduite d'opération de constructions de type école, EHPAD, ou autre.

6. CONCLUSION :

L'évolution de l'activité de GAMA se confirme avec :

- Le maintien d'une activité aux alentours de 900 k€ due :
 - à la diversification de son champ d'intervention
 - à l'élargissement de ses actionnaires et de son périmètre géographique
- Une multiplication du nombre de contrats et de projets, de taille plus petite que les contrats précédents avec de grandes variétés

Cette diversification et cette multiplication viennent compenser la baisse de la part des contrats initiaux confiés par GrandAngoulême (sur les 6 contrats « historiques », seul le BHNS n'est pas terminé en 2020) Il est important d'attirer l'attention sur ce point avec notamment la fin de la phase 1 du BHNS. Tout d'abord, la phase 2 représente encore une part encore non négligeable (plus de 17%) de l'activité nécessaire au bon fonctionnement de GAMA (effectif d'équilibre de 9 personnes pour un service adapté aux collectivités actionnaires) pour les 3 prochaines années : sa confirmation et son démarrage doivent donc être effectifs dès le milieu de l'année.

Par l'extension de son périmètre d'intervention, GAMA s'est donné les moyens de pérenniser son existence. Après les élections de 2020, GAMA devra continuer sa prospection commerciale, et aller à la rencontre des nouveaux élus des communes du GrandAngoulême et de Charente. Elle devra également trouver des synergies avec les autres acteurs du développement et de l'aménagement de la Charente et en particulier les autres EPL pour adapter ses moyens.



PORTEFEUILLE SOCIETE au 31/12/2019

Grand Angoulême - Mobilité - Aménagement

03/03/2020

Collectivité	Objet	date signature	Volume traité (k€ HT)	total CA	2016 et avant	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et après	TOTAL
Projets												
Grand Angoulême			65852,00	4436,49	1331,89	550,07	573,29	628,77	526,00	381,45	450,24	4441,70
Maitrise d'Œuvre et faisabilité	Accord cadre	2017										
	BHNS											
MOD	Contrat initial modifié 2015 (jusqu'à avenant 3 hors PEM LC)	2013	57490,00	2903,24	1134,404	435,139	323,713	349,695	211,75	161,68	286,86	2903,24
MOD	Mandat BHNS Avenant 3 Place de l'ancienne gare Etude de faisabilité	2017		9,11		9,105						9,11
MOD	Mandat BHNS Avenant 4 Médiateur	2019		150,44			97,463	52,979				150,44
MOD	Mandat BHNS Avenant 5	2019		38,25					38,25			38,25
	BHNS/ Projets connexes ou induits											
Maitrise d'oeuvre	ADAP Travaux MS 4	2018	2410,00	223,05					70,00	70,00	83,05	223,05
Maitrise d'oeuvre	Arrêt Leclerc Travaux	2019		2,24				2,24				2,24
Maitrise d'oeuvre	Réalisation des arrêts BHNS provisoires à La Couronne	2019						3,48				3,48
	Reorganisation du réseau											
Prestation intellectuelle	Contrat initial modifié 2015	2013		180,00	51,20	27,03	98,46	4,693				181,38
Prestation intellectuelle	Réorganisation du réseau/ Etude Avenant 3	2018		-44,21		4,44	-48,65					-44,21
Prestation intellectuelle	Réorganisation du réseau/ Etude Avenant 4 et 5	2019		6,46				6,46				6,46
	PEM											
Maitrise d'oeuvre	PEM Est Suivi des travaux de reprise et de finition MS 6	2018		9,45				6,71	2,74			9,45
Maitrise d'oeuvre	PEM Est Suivi des travaux de reprise et de finition MS 6 avenant 1	2019		12,89					12,89			12,89
Maitrise d'oeuvre	PEM Est Contrôle d'accès Etude préliminaire MS 7	2018		12,80			4,18		0,00		8,63	12,80
Maitrise d'oeuvre	PEM Ouest missions AVP à DOE MS 8	2018		95,61			46,82	40,00	8,79			95,61
Maitrise d'oeuvre	PEM Ouest missions AVP à DOE MS 8 Avenant 1	2019		211,74				107,46	50,00	54,29		211,74
	EP Gare											
Maitrise d'oeuvre	Contrat initial Modifié avenant 2 2016	2013	2922,00	364,22	146,29	74,35	12,43	131,32				364,39
Maitrise d'oeuvre	EP Gare Avenant	2019		-131,32				-131,32				-131,32
	Autres marchés Services Techniques											
Maitrise d'oeuvre	PEM de la Couronne Etudes préliminaires MS 9	2018		10,96				11,13				11,13
Maitre d'oeuvre	Réalisation d'une aire d'accueil de grand rassemblement des gens du voyage MS 5 et avenant 1	2018	800,00	68,60			38,88	16,118	13,60			68,60
Maitre d'oeuvre	Réalisation d'une aire d'accueil de grand rassemblement des gens du voyage MS 5 Avenant 2	2019		9,86					9,86			9,86
Maitrise d'oeuvre	ZA Euratlantique/ Extension MS 9	2019		20,17				13,25	6,92			20,17
Maitrise d'oeuvre	Zone des Montagnes/Rue de l'arétier MS 10	2019		20,45				12,27	8,18			20,45
Maitrise d'oeuvre	Zone des Montagnes/Rue de l'arétier MS 10 Réalisation	2019		-20,45				-12,27	-8,18			-20,45
Maitrise d'oeuvre	Zone des Montagnes/ Rue de l'arétier et Complément Pénétrante Zone Ouest MS 11	2019		44,88				3,68	21,20	20,00		44,88



PORTEFEUILLE SOCIETE au 31/12/2019

Grand Angoulême - Mobilité - Aménagement

03/03/2020

Collectivité	Objet	date signature	Volume traité (k€ HT)	total CA	2016 et avant	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et après	TOTAL
Projets												
La Couronne			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
												0,00
Saint Saturnin			1127,00	167,40	0,00	10,00	58,51	34,93	18,00	18,00	27,96	167,40
Maitrise d'œuvre	Maitrise d'œuvre / Accord cadre	2017										0,00
Concession	ZAC à Saint Saturnin	2017	1127,00	117,40		10,00	18,51	24,93	18,00	18,00	27,96	117,40
Maitrise d'œuvre		2017		50,00		0,00	40,00	10,00				50,00
Isle d'Espagnac			5144,96	260,91	0,00	34,50	57,10	59,03	68,42	31,86	10,00	260,91
MOD	Réaménagement du centre ville et réalisation de l'école élémentaire Jean Moulin	2017	3107,33	141,25		34,50	57,10	25,00	10,00	4,65	10,00	141,25
MOD	Réaménagement du centre ville et réalisation d'un groupe scolaire Avenant	2017	1520,14	83,25				21,15	38,25	23,85		83,25
Maitrise d'œuvre	Avenue J Mermoz Tronçon hors BHNS	2019	250,00	19,20				12,88	6,33			19,20
Maitrise d'œuvre	Avenue J Mermoz Tronçon hors BHNS Avenant 1	2019	86,49	3,85					3,85			3,85
Maitrise d'œuvre	parking EHPAD selon préconisations vues avec l'EHPAD par la mairie et aménagement du carrefour à proximité de l'école	2020	181,00	13,36					10,00	3,36		13,36
												0,00
Soyaux			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
												0,00
SIVU la Couronne/ Nersac/Roullet			3367,00	133,00	0,00	8,33	22,03	26,08	33,00	49,76	0,00	139,20
MOD	Regroupement de 3 EHPAD	2017	3367,00	133,00		8,33	22,03	26,08	30,00	46,56		133,00
MOD	Regroupement de 3 EHPAD Avenant 2 (avenant 1 sans incidence financière RIB)	2017	163,80	6,20					3,00	3,20		6,20
												0,00
Nersac			0,00	24,50	0,00	0,00	0,00	4,03	9,47	11,00	0,00	24,50
Maitrise d'œuvre	Maitrise d'œuvre / Accord cadre	2019/2020										
Maitrise d'œuvre	Aménagement espace public autour OPH	2019/2020		24,50				4,03	9,47	11,00		24,50
												0,00
												0,00
Puymoyen			290,00	24,52	0,00	0,00	11,30	2,55	10,68	0,00	0,00	24,52
Maitrise d'œuvre	Maitrise d'œuvre / Accord cadre	2018										
Maitrise d'œuvre	Aménagement du chemin des petits champs	2018	290,00	24,52			11,30	2,55	10,68			24,52
												0,00
Touvre			110,00	8,55	0,00	0,00	0,70	4,14	3,71	0,00	0,00	8,55
Maitrise d'œuvre	Maitrise d'œuvre / Accord cadre	2018										
Maitrise d'œuvre	Modification de l'entrée d'école (accessibilité, traversée de rue et aménagement d'un pk)	2018		3,40			0,70	2,70	0,00			3,40
Maitrise d'œuvre	Travaux de voirie 2019	2019	110,00	5,15				1,44	3,71			5,15
												0,00
Bouëx			0,00	4,88	0,00	0,00	2,25	0,00	2,63	0,00	0,00	4,88
AMO ou concession	Lotissement communal	2018		4,88			2,25		2,63	0,00		4,88
												0,00
Voell et Giget			75,17	5,41	0,00	0,00	0,00	0,00	5,41	0,00	0,00	5,41
Maitrise d'œuvre	Maitrise d'œuvre / Accord cadre	2018										
Maitrise d'œuvre	Agrandissement du Cimetière		75,17	5,41					5,41			5,41
												0,00
Dirac			450,00	24,71	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	9,71	0,00	24,71
Maitrise d'œuvre	Maitrise d'œuvre / Accord cadre	2018										
Maitrise d'œuvre	Aménagement du centre bourg	2020	450,00	24,71					15,00	9,71		24,71
												0,00
												0,00
												0,00
												0,00
Total			78609,53	5461,88	1335,77	608,90	749,89	861,43	881,16	583,16	488,20	5508,51

validé et signé
Soldé